

Original: as delivered

**Intervention du
Ministre des Affaires étrangères belge Karel De Gucht,
Réunion Ministérielle de l'OSCE à Madrid
29 novembre 2007**

In taking the floor, I wish to express my sincere thanks to the Presidency for the quality of its hospitality here in Madrid. I know from recent experience how demanding the exercise of the Presidency of the OSCE is politically and how taxing it is from a logistical point of view. You, Mister Chairman, and your team, can count on our full support for the success of this meeting.

This ministerial is, as far as we are concerned, the last one in which Belgium has the honor to participate as member of the Troika. This experience of three years was for us valuable and stimulating. It allowed us to get a better, and even more so, a more concrete grasp of the new pan European reality of a continent which has, so to speak, outgrown its geographical boundaries to acquire a new Euro-Asiatic dimension alongside the traditional Euro-Atlantic one which was bequeathed upon us by virtue of history. This experience has helped us to better take account of what I would call the *constitutive diversity* of the OSCE membership. The role of OSCE is to contribute to the overall stability of the continent by uniting member states around common values while providing for the legitimate expression of their diversity. Unity of purpose among fifty six states not being synonymous of unity of perception, this is a challenging task indeed; a task which also calls for humility and mutual respect for individual identities. This, if only because OSCE forms a multilayered whole in which the EU is not equal to Europe, no more than NATO is equal to the West, or CIS to the East.

Monsieur le Président,

Le rôle principal de l'OSCE aujourd'hui est de gérer la diversité tout en préservant le socle des valeurs qui nous sont communes précisément dans la mesure où ces dernières transcendent les contingences historiques, culturelles ou politiques, voire même les inévitables conflits d'intérêt qui peuvent nous opposer. Les trois années de troïka auxquelles je viens de faire allusion me laissent sans illusions sur la difficulté de la tâche.

J'ai eu l'occasion de dire pendant notre présidence qu'il était facile, et souvent injuste, de critiquer l'OSCE pour ses manquements. Je me garderai donc de le faire aujourd'hui, ce qui ne veut pas dire, loin de là, que tout soit pour le mieux ni qu'il ne faille pas se montrer inquiet pour l'avenir d'une organisation dans laquelle la frustration est devenue une réalité quasi journalière pour ceux qui suivent nos travaux et qui, chez les autres, suscite surtout l'indifférence ou le scepticisme. La Présidence en exercice n'en est que trop consciente.

Pour n'être ni surprenante ni même nouvelle, cette constatation n'en est pas moins préoccupante et nuisible pour la crédibilité de notre action. Ainsi il n'est pas normal que depuis cinq ans nous n'ayons pas été capables de nous mettre d'accord sur une déclaration ministérielle. Quelles que soient les points qui nous divisent -et je ne prétends pas en nier l'importance surtout dans la mesure où ils touchent à des intérêts considérés comme supérieurs- l'absence de déclaration agréée au niveau ministériel aboutit à dévaluer ce sur quoi nous sommes d'accords ou ce sur quoi nous pourrions l'être avec un minimum de bonne volonté. Et c'est finalement à cette volonté que je fais appel aujourd'hui. Nous ne sommes certes pas d'accord sur tout, loin s'en faut, mais cela ne veut pas dire que nous devons être d'accord sur rien.

L'évolution à laquelle nous assistons depuis quelques années ou plus exactement encore l'absence de progrès sur un certain nombre de points sensibles conduit nécessairement à une érosion de nos engagements et à une remise en question de l'acquis. Ce dernier point me préoccupe tout particulièrement.

Il en va, au premier chef, de la dimension humaine qui est au cœur de nos préoccupations, de même que de la promotion de la liberté fondamentale sans lesquelles la notion de gouvernance est vide de sens. L'unanimité sur le plan des principes n'est pas aussi évidente qu'elle devrait l'être lorsqu'il s'agit de l'exécution. Ce hiatus n'est pas réellement surprenant compte tenu de la diversité des situations dont j'ai parlé, mais il n'empêche qu'on en arrive parfois à se demander si nous sommes encore bien d'accord, non pas sur la pratique, mais sur l'essentiel, ce qui est plus grave.

Dans le même ordre d'idées, on sait qu'il n'y a pas de démocratie sans élections libres. Aussi, dans un esprit de transparence et d'entraide mutuelle, ce dernier point a toute son importance, avons-nous tous accepté le principe d'ouvrir nos élections à une observation internationale fondée sur des critères transparents, objectifs et scientifiques. On peut certes débattre de la méthodologie de l'observation, ce que nous n'avons d'ailleurs cessé de faire, entre autres sur la base d'un rapport du BIDDH intitulé fort opportunément « responsabilité commune ». Ce rapport souligne en effet que l'action dans le domaine du renforcement des activités d'observation électorale relevait bien d'une responsabilité partagée entre les gouvernements et les institutions. Ce rapport a été salué, lors de la Ministérielle de Bruxelles, comme une référence indispensable. Le vœu de la Présidence belge était qu'il eut été possible sur de telles bases d'ouvrir un nouveau chapitre plus consensuel sur la question de l'observation électorale. Tel n'est visiblement pas -ou pas encore- le cas mais

c'est pourtant à cela qu'il faut en revenir si on veut sérieusement défendre le principe d'une observation électorale qui, d'après nous en tous cas, ne se limite pas à la seule observation du vote proprement dit mais qui s'étend au processus électoral dans son ensemble, et donc sur la durée. Le BIDDH a donc toute sa place dans ce processus, étant entendu, bien sur, que les modalités pratiques de l'observation doivent être agréés avec le pays d'accueil, mais aussi que ces conditions doivent être, à l'évidence, de nature à permettre une observation objective et crédible. Tel était entre autres l'objet du rapport auquel je viens de faire référence et je pense qu'il doit rester à la base de toute réflexion sur le sujet, en particulier pour tout ce qui touche à la méthodologie. Je crois en outre que, contrairement à ce qu'on entend dire parfois, la présence du BIDDH offre la meilleure garantie d'une observation aussi *apolitique* que possible. L'essentiel, à ce stade, indépendamment des péripéties propres à l'organisation de chaque observation qui constitue autant de cas particuliers, est de veiller à ce que cette observation puisse se poursuivre dans des conditions propres à garantir sa crédibilité.

Autre préoccupation, l'érosion du régime de contrôle des armements en place, auquel l'OSCE a puissamment contribué. Le traité FCE sur les forces conventionnelles en Europe constitue aujourd'hui encore la fondation de la stabilité militaire, et de la stabilité tout court. Ceci ne veut pas dire que le traité ne doive pas être adapté pour tenir compte d'un contexte militaro-stratégique qui n'a plus grand-chose à voir avec celui des années quatre-vingt-dix. Nous avons noté les préoccupations russes relatives au traité FCE et celles-ci méritent notre attention. Encore faut-il, au préalable, préserver la base d'un régime qui nous a bien servi et dont la pérennité est une garantie pour notre avenir à tous. La Belgique soutient les discussions en cours sur le sujet avec l'espoir qu'elles conduiront, dans tous les cas de figure, à un consensus sur le maintien d'un régime de contrôle viable dont l'Europe ne peut se passer.

Enfin, un dernier mot sur le Kosovo qui constitue, à ce stade, un grave sujet de préoccupation. Quelles que soient l'issue des tractations en cours et la modalité d'une solution ou l'absence d'une solution consensuelle, il est essentiel que l'OSCE, qui s'est investie, avec succès, dans la protection des minorités et dans l'assistance au développement des institutions démocratiques, puisse continuer à assurer sa mission, que je considère comme critique pour la stabilité régionale et le bien-être des populations.

Monsieur le Président,

Je me suis borné à ne soulever que ces trois préoccupations particulières relatives au traité FCE et au rôle du BIDDH et l'avenir de l'OSCE au Kosovo, parce que, vu la conjoncture, je les considère comme prioritaires. Je pense en outre qu'il est de notre devoir à tous de préserver l'acquis de l'OSCE. C'est à ce prix que nous pourrions assurer l'avenir.

Pour le reste, la Belgique qui avait inscrit sa propre Présidence sous le signe de la continuité, est attachée à la poursuite de l'agenda que nous nous étions fixé à Bruxelles. Je constate avec satisfaction que l'Espagne a oeuvré dans ce sens et que des progrès ont pu être réalisés en matière de coopération régionale et dans le domaine du transport ainsi que pour la lutte contre le crime organisé ou encore en ce qui concerne la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants. Je me félicite aussi de l'intensification de nos relations de partenariat, en particulier avec nos partenaires asiatiques, auxquelles la Belgique s'est spécialement attachée au cours de cette année.

Je dois néanmoins constater, au terme de ce bref survol, que certaines questions importantes restent pendantes ou controversées par exemple en ce qui

concerne la société civile et la protection des défenseurs des droits de l'homme, autant de domaines dans lesquels nous appuyons les efforts de la Présidence et sur lesquels nous souhaitons la voir aboutir.

C'est précisément en formulant le vœu de voir la Présidence couronnée dans les efforts qu'elle a inlassablement accompli au cours de cette année que je souhaite conclure mon intervention.